



# Dossier de demande de subvention Associations Vie Locale

*Dossier à retourner avant le 30 novembre 2021 par mail : [associations@stdenislesbourg.fr](mailto:associations@stdenislesbourg.fr) ou par courrier en mairie.  
Les dossiers reçus après cette date ne seront pas instruits.*

## 1. Éléments administratifs

### - Identification de l'association

Nom :  
N° SIRET :  
Objet :  
Activités principales :  
Adresse postale du siège social :  
Adresse mail :  
Numéro de téléphone :

### - Identification du représentant de l'association

Nom :  
Prénom :  
Fonction :  
Adresse mail :  
Numéro de téléphone :

### - Composition du bureau de l'association

Président :  
Vice-Président :  
Secrétaire :  
Secrétaire adjoint :  
Trésorier :  
Trésorier adjoint :  
Autres membres :

## 2. Eléments financiers

- Budget prévisionnel (2021-2022 ou 2022)

Charges directes		Montant	Recettes directes		Montant
TOTAL			TOTAL		

Joindre également le bilan de l'année écoulée 2020-2021 ou 2021

## 3. Eléments liés à l'activité de l'association (2021-2022 ou 2022)

- Effectif\*

Moins de 16 ans		Plus de 16 ans	
Domiciliés à St Denis	Extérieurs à St Denis	Domiciliés à St Denis	Extérieurs à St Denis

\*Les adhérents à la journée seulement ne doivent pas être notés, ils ne seront pas pris en compte

- **Salarié**

Nombre de salarié de l'association :

Nombre d'équivalent temps plein :

#### 4. Actions menées par l'association

- **Actions portées par l'association seule**

Lister les actions menées par l'association (hors AG et vente de plats à emporter sans action associée) qui ont un impact sur l'animation de la vie locale (préciser si droits d'entrée ou gratuité) :

ACTION	DROIT D'ENTREE (oui ou non)

- **Actions inter-associatives**

*Ce type d'action peut donner lieu au versement d'un bonus pouvant s'élever jusqu'à 500 euros.*

Liste les actions ouvertes à tous les publics menées par l'association en collaboration avec d'autres associations locales et qui ont un impact sur l'animation de la vie locale (préciser si droits d'entrée ou gratuité) :

ACTION	ASSOCIATIONS PARTENAIRES	DROIT D'ENTREE (oui ou non)


- **Développement des projets inter-associatifs communaux dans le cadre de Terre des Jeux 2024**

Afin de renforcer l'animation de la vie locale et la coopération entre les associations du territoire, la commune souhaite développer des projets inter-associatifs d'une durée d'un an sur un thème spécifique.

Les associations s'inscrivant dans cette démarche pourront percevoir des financements.

Est-ce que l'association souhaite s'inscrire dans cette démarche ?

OUI

NON

Dans l'affirmative, le président de l'association sera convié à une réunion de présentation de la démarche.